BROCANTE du 21 Avril 2025

(Centre-ville de Viarmes)

Organisée par le Groupement des Professionnels de Viarmes

Entrée principale rond-point Clémenceau
Horaires d'installation 6H00-8H00 (Après 8h00 la place sera revendue)
Remballage 17h45 (Sauf intempéries)
Clôture des inscriptions le 18 avril 2025 (Après se présenter le matin)
Aucune voiture sur la brocante

BON D'INSCRIPTION

Adresse:	at de la brocante d à sa participation sentie à titre perso ités ou marchandi	léchargeant les 1, et s'engage à ne onnel et
Je déclare avoir pris connaissance de l'arrêté municipal et connaître le règlemer organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant pas enfreindre les interdictions et ne pas céder cette autorisation qui lui est con individuel. 1 - L'autorisation accordée n'est valable que pour la durée de la brocante, 2 - Les organisateurs de la brocante se réservent le droit de refuser toutes activ un caractère non compatible avec l'organisation. 3 - Les infractions au présent règlement seront sanctionnées conformément à la 4 - Le présent arrête est transmis à monsieur le sous-préfet de Sarcelles, 5 - Les exposants s'engagent à ne faire que deux brocantes dans l'année. Carte d'identité N° Délivrée par : POUR LES PROFESSIONNELS FOURNIR LA PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CAI AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS DE PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité : TARIFS	at de la brocante d à sa participation sentie à titre perso ités ou marchandi	léchargeant les n, et s'engage à ne onnel et
organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant pas enfreindre les interdictions et ne pas céder cette autorisation qui lui est con individuel. 1 - L'autorisation accordée n'est valable que pour la durée de la brocante, 2 - Les organisateurs de la brocante se réservent le droit de refuser toutes activ un caractère non compatible avec l'organisation. 3 - Les infractions au présent règlement seront sanctionnées conformément à la 4 - Le présent arrête est transmis à monsieur le sous-préfet de Sarcelles, 5 - Les exposants s'engagent à ne faire que deux brocantes dans l'année. Carte d'identité N° Délivrée par : POUR LES PROFESSIONNELS FOURNIR LA PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CAF AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS D'PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité : TARIFS	à sa participation sentie à titre perso ités ou marchandi	n, et s'engage à ne onnel et
organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant pas enfreindre les interdictions et ne pas céder cette autorisation qui lui est con individuel. 1 - L'autorisation accordée n'est valable que pour la durée de la brocante, 2 - Les organisateurs de la brocante se réservent le droit de refuser toutes activ un caractère non compatible avec l'organisation. 3 - Les infractions au présent règlement seront sanctionnées conformément à la 4 - Le présent arrête est transmis à monsieur le sous-préfet de Sarcelles, 5 - Les exposants s'engagent à ne faire que deux brocantes dans l'année. Carte d'identité N° Délivrée par : POUR LES PROFESSIONNELS FOURNIR LA PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CAF AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS D'PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité : TARIFS	à sa participation sentie à titre perso ités ou marchandi	n, et s'engage à ne onnel et
2 - Les organisateurs de la brocante se réservent le droit de refuser toutes activ un caractère non compatible avec l'organisation. 3 - Les infractions au présent règlement seront sanctionnées conformément à la 4 - Le présent arrête est transmis à monsieur le sous-préfet de Sarcelles, 5 - Les exposants s'engagent à ne faire que deux brocantes dans l'année. Carte d'identité N°		ses présentant
un caractère non compatible avec l'organisation. 3 - Les infractions au présent règlement seront sanctionnées conformément à la 4 - Le présent arrête est transmis à monsieur le sous-préfet de Sarcelles, 5 - Les exposants s'engagent à ne faire que deux brocantes dans l'année. Carte d'identité N°		ses présentant
3 - Les infractions au présent règlement seront sanctionnées conformément à la 4 - Le présent arrête est transmis à monsieur le sous-préfet de Sarcelles, 5 - Les exposants s'engagent à ne faire que deux brocantes dans l'année. Carte d'identité N°	loi	
4 – Le présent arrête est transmis à monsieur le sous-préfet de Sarcelles, 5 – Les exposants s'engagent à ne faire que deux brocantes dans l'année. Carte d'identité N° Délivrée par : POUR LES PROFESSIONNELS FOURNIR LA PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CAI AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS DE PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité :		
Carte d'identité N° Délivrée par : POUR LES PROFESSIONNELS FOURNIR LA PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CAI AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS D PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité : TARIFS		
Délivrée par : POUR LES PROFESSIONNELS FOURNIR LA PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CAI AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS D PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité : TARIFS		
Délivrée par : POUR LES PROFESSIONNELS FOURNIR LA PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CAI AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS D PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité : TARIFS		
POUR LES PROFESSIONNELS FOURNIR LA PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CAI AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS D PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité : TARIFS		
AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS D PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité : TARIFS		
AMBULANTE ET UN EXTRAIT DE K-BIS DE MOINS D PROFESSIONNELS ALIMENTAIRES (pas de réservation sans a Activité : TARIFS	TE D'ACTIVITE CO	MMERCIALE
Activité :		MINIERCIALE
<u>TARIFS</u>	ccord préalable)	
(2 mètres minimum)		
Alimentaires : 25 € le mètre linéaire Nombre d'emplacements retenus :_	X 50 € =	= €
Particuliers : 10 € le mètre linéaire Nombre d'emplacements retenus :_	X 20 € =	=€
Viarmois : 8 € le mètre linéaire Nombre d'emplacements retenus :_	X 16 € =	=€
Il vous sera demandé un chèque de 30 € * de caution lors de la réservation. Cel	ni oi cara dátmit	onràs la
vérification de la propreté des lieux. Merci de vous munir d'un sac poubelle. In		
Les marchandises doivent impérativement être présentées sur des tables p		

une question de sécurité. La profondeur des stands est de 2mètres. AUCUN départ avant 18h sans accord. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les emplacements, En cas d'annulation la place ne sera pas remboursée.

RESERVATION: Par internet: https://www.mybrocante

 $https:\!/\!/www.mybrocante.fr/m/10311 \qquad R\`{e}glement\ par\ CB\ {\it uniquement\ sur\ Internet}$

Par téléphone : 07 58 76 88 75

Règlement chèque*

CONTACT: Par téléphone : 07 58 76 88 75

Par mail: gpviarmes@gmail.com

DATE et SIGNATURE